Florence BEFFEYTE
fb@kaletik-conseil.fr
www.kaletik-conseil.fr

KALÉTIK CONSEIL

LE PROJET PERSONNALISE AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE

Public concerné

Directeur/trice, médecin coordonnateur/trice, référent/e qualité, cadre de santé, IDEC, professionnels de l'équipe soignante.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender la philosophie des projets personnalisés
- Connaître la réglementation
- Savoir utiliser les RBPP de la HAS
- Définir le rôle du référent et la place des professionnels dans le processus
- Comprendre la place des PP dans la démarche stratégique de l'établissement

Contenu

Les missions du référent

- Vis-à-vis du résident et de ses proches
- Les limites et les risques de la mission de référent
- La notion de délégation
- Le partage d'informations à caractère secret
- Savoir-faire et savoir-être du référent

Le cadre du projet personnalisé

- L'approche réglementaire : les droits des usagers
- Le lien avec le contrat de séjour et l'avenant au contrat de séjour
- Les RBPP et fiches repères de la HAS

La construction du projet personnalisé

- Le recueil des attentes et des besoins
- Le rôle de chaque professionnel intervenant auprès du résident
- La co-construction du projet personnalisé
- Le suivi et la réévaluation du projet personnalisé
- Le cas particulier des résidents porteurs de maladies neurodégénératives

La place du projet personnalisé dans la stratégie de l'établissement

- La place des projets personnalisés dans le projet d'animation
- La prise en compte des projets personnalisés dans le choix des orientations stratégiques de l'établissement

Méthodes

- Apports théoriques.
- Les apprenants participent à l'élaboration de plusieurs outils pratiques à mettre en œuvre au sein de leur établissement (procédure, modalités de recueil des attentes, etc.).

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis spécifiques pour cette formation.

Modalités d'évaluation

Au démarrage de la formation, sur la base d'un questionnaire, les participants sont invités à réfléchir sur leur perception des thématiques abordées. Ce même questionnaire, repris en fin de formation leur permet d'évaluer le niveau d'acquisition des apprentissages

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : trois jours.
En inter ou en intra

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible à toute personne en situation de handicap apte à travailler en ESSMS. Selon les situations, les aménagements nécessaires sont étudiés avec le donneur d'ordre. Le recours à une tierce personne, adaptée à la situation, est envisagé si nécessaire.

Modalités et délais d'accès

Les sessions de formation sont organisées à la demande.
Toute sollicitation fait l'objet d'un entretien avec le demandeur afin d'identifier précisément ses attentes et de s'assurer conjointement que la formation proposée peut fournir une réponse adaptée. Eventuellement, des ajustements peuvent être envisagés.
A l'issue de cet entretien, les dates de la formation sont arrêtées et une convention de formation est signée.

Tarifs

- **En intra** : coût net par groupe : 2700 € (des frais de déplacements et d'hébergement seront facturés en plus pour un déplacement dépassant 150 kms aller-retour).
- **En inter** : coût net par participant : 540 €.

Lieux

- En intra, les formations se déroulent dans les locaux du commanditaire, dans une salle équipée pour accueillir ce type d'activité.
- En inter, deux formules sont possibles :
  - Soit dans les locaux mis à disposition par un établissement.
  - Soit dans une salle de réunion équipée louée dans un espace de coworking, accessible en transports en commun.

Contact pour tout renseignement :
Florence Beffeyte
06 17 90 82 39
2bis rue Louis Bouquet 69009 Lyon
fb@kaletik-conseil.fr
www.kaletik-conseil.fr (page contact)

Document actualisé en avril 2021